

PARIS, le

Jean-Pierre SUEUR

Député du Loiret

48, b<sup>d</sup> Alexandre-Martin

45000 ORLÉANS

Tél. 38.53.25.40

UNIVERSITES : LES CONTRADICTIONS D'UN PSEUDO-LIBERALISME.

La proposition de loi écrite par le GERUF (1) et signée par un grand nombre de députés de l'UDF et du RPR est particulièrement révélatrice des intentions de la droite en matière d'enseignement supérieur. Ce texte ne sera probablement pas discuté sous sa forme actuelle. C'est sans doute une sorte de "poisson-pilote" qui permettra de positionner ultérieurement un futur projet gouvernemental comme relativement "modéré". Mais la prose du GERUF présente l'avantage de livrer à l'état brut les principales articulations d'un discours qui, à droite, tend à devenir consensuel.

La première caractéristique de ce discours réside dans le fait que son apparent libéralisme a pour fonction de dissimuler un réel conservatisme. Ainsi, l'exposé des motifs s'ouvre sur un hymne à l'autonomie, qui paraît tout à fait cohérent avec la philosophie libérale : "Chaque établissement doit déterminer lui même ses propres structures". On pourrait déduire logiquement de cette déclaration que chaque université sera en mesure de déterminer à sa guise la composition de son conseil d'administration et que la liberté totale que lui reconnaît la proposition de loi pour la définition des diplômes sera également de mise en matière de structures. En réalité, il n'en est rien, puisque l'article 2 de la proposition de loi affirme : "Chaque établissement est administré par un conseil comportant au moins une moitié

(1) Groupe d'Etudes pour la Rénovation de l'Université Française, auquel appartiennent notamment Mme Michèle ALLIOT-MARIE et M. Yves DURAND, conseiller de Jacques CHIRAC

de professeurs". La juxtaposition de cet article et de l'exposé des motifs aboutit à une proposition contradictoire : vous êtes totalement libre de choisir vos structures, mais vous devez choisir des structures conservatrices. Cette contradiction est sans doute l'un des traits principaux de ce discours dans lequel le libéralisme de façade fonctionne comme la forme idéologique destinée à rendre acceptable le retour à la tradition et le renouveau du corporatisme, ce qui explique - accessoirement - que MM. MADELIN et FOYER se rejoignent si facilement, que les histoires individuelles aient si souvent mené les mêmes hommes de l'extrême droite au néo-libéralisme, ou encore que le retour de l'économie dite libérale se traduise d'abord par l'abolition emblématique de l'impôt sur les grandes fortunes, ou enfin que la droite ne propose jamais d'appliquer les règles de concurrence qui sont le b - a - ba du libéralisme aux professions dites libérales...

...Mais revenons aux universités. Si le GERUF entend abolir, pour ce qui est des structures, non seulement la loi de 1984, mais également celle de 1968 (dont il affirme qu'elle visait à "remédier à une situation conjonctuelle"), il ne fixe en revanche aucune borne à la liberté des universités en matière de conditions d'accès et de diplômes : "les conditions d'accès à l'Université, le régime des études, les grades et titres universitaires sont déterminés par les universités et leurs établissements" (article 5). La possibilité existe de solliciter la "reconnaissance de l'Etat" pour un grade ou un titre, mais il s'agit d'une disposition facultative et accessoire : dans le projet du GERUF, la règle ce sont les diplômes d'établissement, le diplôme national devenant l'exception. De la même manière, la sélection à l'entrée des universités deviendra - par le jeu de la concurrence - la règle. Il n'y aura plus de droit pour les titulaires du baccalauréat à accéder à l'enseignement supérieur. Et si cette logique se met en place, le plus probable est qu'un nombre important

.../...

de jeunes bacheliers ne seront plus accueillis dans les universités. Or, seuls 27 % des jeunes de 20 à 24 ans font des études supérieures en France, contre 30 % au Japon et 58 % aux USA : le plus urgent n'est donc pas de diminuer le nombre des étudiants français, mais, au contraire, de l'accroître. J'entends bien que le GERUF parie sur une sorte d'adaptation spontanée de l'offre universitaire à la demande. Mais ce pari est illusoire. En premier lieu, parce qu'il n'y a aucune raison pour que l'équilibre atteint par un tel "marché" à un moment donné corresponde à la répartition optimale des chances données à chacun de réussir : c'est l'un des effets les plus pervers de l'idéologie libérale que de laisser croire que le jeu du marché produit spontanément le meilleur "service public". En second lieu, dans le système mis en place par le GERUF, les universités ne sont nullement incitées à faire leurs choix par rapport à des critères externes (nombre étudiants potentiels dans un domaine donné ; besoins de formation du pays ou de la région ; nécessités de professionnalisation ; etc.), mais uniquement selon des critères internes.

Ainsi, l'exposé des motifs affirme-t-il dès la seconde phrase : "La communauté universitaire plus qu'aucune autre est capable de déterminer elle-même son propre destin et l'avenir de l'enseignement supérieur et de la science française". S'il s'agissait, par cette déclaration, de réaffirmer la nécessaire indépendance d'esprit des universitaires à l'égard de tous les pouvoirs, nous y souscririons très volontiers. Mais c'est autre chose qui est ici en cause : c'est le retour à une autarcie universitaire, au pouvoir magistral des universitaires (ou des plus gradés d'entre eux) dans la définition de la politique universitaire, avec le présupposé que ce qui est bon pour les universitaires (ou pour les professeurs d'université) est naturellement bon pour l'ensemble des étudiants et la totalité du corps social.

.../...

Il s'ensuit que les "personnalités extérieures" voient leur place considérablement réduites, que la "professionnalisation" - apport principal de la loi Savary - est abolie, et que les universitaires se voient dotés d'une quasi liberté d'affectation. Ce dernier point est inscrit dans l'article 8 : "Les personnels enseignant qui le souhaitent pourront présenter (...) une demande de transfert comportant transfert d'emploi. Cette demande sera soumise à l'agrément des instances de l'établissement d'accueil". Cela signifie que l'accord de l'université d'origine ne sera plus requis et que les enseignants pourront pratiquement aller où ils voudront. Cette logique est, bien entendu, contraire à toute idée d'aménagement du territoire, de politique régionale, ou même à toute recherche d'adéquation entre les besoins et la répartition des postes d'enseignant. La somme des choix individuels des universitaires est censée correspondre automatiquement au bien commun des universités françaises. Une fois encore, l'apparent libéralisme conduit au corporatisme.

Au total, le "verniss libéral" du discours, l'insistance mise sur la notion d'autonomie, auront sans doute quelque effet de séduction, qu'il ne faut pas sous-estimer. Mais toute une série d'arguments très forts peuvent - et doivent - être opposés à ces propositions.

- En premier lieu, les universités fonctionnent aujourd'hui normalement. Contrairement à ce que le GERUF cherche à accréditer, 62 universités sur 74 ont appliqué la "loi Savary". Des progrès ont été faits sur la voie de la réforme du premier cycle et de la professionnalisation. La droite va bloquer ces évolutions et désorganiser les universités.

- En second lieu, la liberté de "sélection" accordée à chaque université, selon ses propres critères, aboutira à fermer la porte des universités à de nombreux jeunes. Où iront-ils ?

- Troisièmement, la logique de la droite est celle du retour au mandarinate, à l'avant Mai 68, aux universités fonctionnant en vase clos, alors que la politique universitaire concerne toute la société.

- Enfin, il faut être clair sur le thème de l'autonomie. Contrairement à ce qu'elle proclame, la droite ne prône pas l'autonomie intégrale des établissements, puisque le texte du GERUF fixe, comme on l'a vu, des règles contraignantes. Avec la loi Savary, les socialistes ont accru le degré d'autonomie des universités. Il n'y a pas de raison de s'opposer a priori à ce que cette autonomie s'accroisse, dans la mesure où elle facilite l'innovation, où elle favorise une réponse mieux adaptée aux besoins régionaux, etc. Mais les socialistes restent profondément attachés à ce que l'on trouve le bon point d'équilibre entre le légitime désir d'autonomie des universités et la nécessité d'un service public de l'enseignement supérieur qui permette à chaque bachelier de trouver sa place et de poursuivre des études supérieures. La dérégulation n'engendrera jamais spontanément le bien commun.

Jean-Pierre SUEUR

député du Loiret